

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille seize, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 14h00.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23/03/2016

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 31.03.2016

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, CHOQUER Alain, RIVIERE Jean-Louis, REGUER Françoise, OUDIN Laurence, GOURVIL Nadine, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, CHARLES Claude, LE DOARE Martine, ORSI Jacques, KERDONCUFF François.

Absent excusé : VOGEL François, PEYRE Annie, STRASSER Didier, JEGADEN Chantal, TANGUY Yvon, CHATARD Céline.

Pouvoirs : VOGEL François à LAMANDA Jean-René, PEYRE Annie à LE DRU Vanessa, TANGUY Yvon à LE DOARE Martine, CHATARD Céline à ORSI Jacques.

Départ de Hervé LE RUZ au point n° , donne pouvoir à Nathalie BERNARD
Départ de Catherine JENKINS au point n° , donne pouvoir à Laurence OUDIN
Départ de Vanessa LE DRU au point n° , donne pouvoir à Thierry DESMARRES

Secrétaire de séance : REGUER Françoise

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 6

Madame le Maire ouvre la séance en informant les élus du Conseil Municipal qu'elle a pris acte de la démission de Monsieur Dominique LEMOUNAUD, qu'elle remercie pour son action pendant ces deux années et notamment pour avoir assuré sa suppléance pendant son absence.

Suite à cette démission Madame le Maire propose une réorganisation de l'équipe municipale après deux ans d'exercice afin notamment de palier à des manques ou remettre certaines actions au cœur du projet comme l'Agenda 21.

Au niveau des élus il est proposé de désigner un adjoint à l'Environnement chargé d'un travail plus spécifique sur l'Agenda 21 et le Tourisme et un adjoint à la vie associative en tant que tel au vu des besoins de la commune et de ses nombreuses associations.

Il est également proposé de désigner une conseillère déléguée à la culture (enjeu important de notre vivre ensemble) et une conseillère déléguée à la communication et cérémonies.

Il est également proposé de passer de 4 à 3 commissions municipales pour plus de réactivité et que les élus puissent débattre sur le fond de l'ensemble des sujets.

L'arrivée d'un 6^e adjoint s'accompagne d'une enveloppe plus importante pour les indemnités. Cependant celle-ci est répartie sur l'ensemble des élus ayant une délégation et afin de permettre une indemnisation des conseillers délégués, le Maire et les adjoints ne prendront pas le maximum de leur indemnité.

Madame le Maire précise enfin que suite à la demande de Monsieur Tanguy lors du dernier conseil de pouvoir rester dans les commissions de Morlaix Communauté, elle informe les élus du Conseil Municipal que c'est chose faite. Ce point a été validé lors du dernier Conseil Communautaire ainsi que le remplacement de Monsieur LEMOUNAUD par Monsieur DESMARRES.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2016.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Madame LE DOARE explique avoir été choquée par la formule « enfin » dans le dernier paragraphe du compte rendu.

Madame le Maire répond qu'elle a bien utilisé cette formule, qui a donc tout lieu de se trouver dans le compte rendu.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2016.

2. Installation de Monsieur Claude Charles en qualité de conseiller municipal

Vu l'article L 270 du code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à la démission de Monsieur Dominique LEMOUNAUD, nous constatons la vacance d'un poste de conseiller municipal,

Conformément à l'article L 270 du code électoral, dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit,

Monsieur Claude CHARLES, né le 01/07/1960 à Lanmeur, candidat sur la liste PLOUGASNOU SOLIDAIRE, placé après Madame Chantal JEGADEN dernière élue de cette liste, n'a pas renoncé à l'exercice de son mandat,

Monsieur Claude Charles est proclamé conseiller municipal et installé dans son poste.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Plougasnou un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Lemounaud de son poste d'adjoint, il est proposé de porter le nombre d'adjoints à six.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention : Monsieur KERDONCUFF
DECIDE de porter le nombre d'adjoints au Maire à six.

4. Elections des adjoints

Vu la précédente délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire à six.

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin de liste et secret.

Madame le Maire invite les candidats à déposer leur liste.

Madame le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

« liste Hervé LE RUZ » :

- Hervé LE RUZ
- Catherine JENKINS
- Vanessa LE DRU
- Thierry DESMARRES
- Jean-Louis RIVIERE
- Alain CHOQUER

Dès lors, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 21

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenus :

Liste « Hervé LE RUZ » : 16 voix

Les candidats figurants sur la liste de Monsieur LE RUZ sont proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

5. Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal

Les fonctions de l'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le code général des collectivités territoriales dans la limite d'une enveloppe financière fixée en additionnant l'indemnité maximale du Maire à celle du nombre réel d'adjoints et variant selon la taille de la commune (article L 2123-20 et suivants).

Le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées dans la limite du taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (indice 1015).

Considérant que la commune de Plougasnou appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, il est proposé de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice brut 1015
- et du produit de 16,5 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints (6)

IB 1050 IM 820 = 3801.46 €

Soit : 5 398.07 €

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 abstentions : M. TANGUY, LE DOARE, KERDONCUFF, ORSI, CHATARD.

- DECIDE que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (43 % de l'indice brut 1015) et du produit de 16,5 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints,

A compter du 29 mars 2016, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 39,469 %
- 1^{er} Adjoint : 15,68 %
- 2^e Adjoint : 13,42 %
- 3^e Adjoint : 13,42 %
- 4^e Adjoint : 13,42 %
- 5^e Adjoint : 13,42 %
- 6^e Adjoint : 13,42 %
- Conseillers délégués : 3,95 % x 5

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice des fonctionnaires.

- INSCRIT au Budget les crédits correspondants

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est annexé à la délibération.

Calcul de l'enveloppe : indemnités versées au Maire, aux 6 adjoints et aux 5 conseillers délégués :

- Maire : 43 % IB 1015 = 1 634.63 €
- 6 adjoints : 6 x (16.5 % IB 1015)= 3 763.44 €
- TOTAL : 5 398.07 €

FONCTION	POURCENTAGE INDICE 1015	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	39,469	1500,40
1 ^{er} adjoint	15,68	596,07
2 ^e adjoint	13,42	510,16
3 ^e adjoint	13,42	510,16
4 ^e adjoint	13,42	510,16
5 ^e adjoint	13,42	510,16
6 ^e adjoint	13,42	510,16
Conseillers délégués (5)	3.95 x5	150,16 x 5
		5 398.07

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu, les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant que suite à la démission de Monsieur LEMOUNAUD il convient de re constituer la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Liste des titulaires :

TITULAIRES
Jean-Louis RIVIERE
Hervé LE RUZ
Yvon TANGUY

Liste des suppléants

SUPPLEANTS
Patrick MERCKELBAGH
Catherine JENKINS
François KERDONCUFF

Membres titulaires :

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 16

Suffrages exprimés par la liste : 16

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- Jean-Louis RIVIERE
- Hervé LE RUZ
- Yvon TANGUY

Membres suppléants :

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs ou nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Suffrages exprimés par la liste : 16

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

- Patrick MERCKELBAGH
- Catherine JENKINS
- François KERDONCUFF

7. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Vu les articles L1411-1 à 12 du CGCT,

Considérant que suite à la démission de Monsieur LEMOUNAUD il convient de re constituer la commission de délégation de service public,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Liste des titulaires :

TITULAIRES
Jean-Louis RIVIERE
Hervé LE RUZ
François KERDONCUFF

Liste des suppléants

SUPPLEANTS
Alain CHOQUER
Laurence OUDIN
Yvon TANGUY

Membres titulaires :

Nombre de votants : 21
Bulletins blancs ou nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Suffrages exprimés par la liste : 16

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- Jean-Louis RIVIERE
- Hervé LE RUZ
- François KERDONCUFF

Membres suppléants :

Nombre de votants : 21
Bulletins blancs ou nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Suffrages exprimés par la liste : 16

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

- Alain CHOQUER
- Laurence OUDIN
- Yvon TANGUY

8. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu la démission de Monsieur Lemounaud, il convient de re constituer le Conseil d'Administration du CCAS,

Les articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, précisent que la moitié des membres du conseil d'administrations du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil d'administration est présidé de droit par le Maire.

Le Conseil Municipal fixe le nombre des membres du conseil d'administration dans la limite d'un nombre maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés par le Maire parmi des représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations familiales, d'associations de retraités et d'associations de personnes handicapées.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du CCAS (8 et 8)

Le Conseil Municipal est invité à désigner 8 membres en son sein.

La liste suivante est soumise au vote.

Vanessa LE DRU
Nadine GOURVIL
Didier STRASSER
Jean-Louis RIVIERE
Patrick MERCKELBAGH
Claude CHARLES
Martine LE DOARE
Céline CHATARD

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 16

Suffrages exprimés par la liste : 16

Sont proclamés élus au Conseil Municipal du CCAS les membres suivants :

Vanessa LE DRU
Nadine GOURVIL
Didier STRASSER
Jean-Louis RIVIERE
Patrick MERCKELBAGH
Claude CHARLES
Martine LE DOARE
Céline CHATARD

9. Mise en place des commissions communales :

L'article L 2121-22 du CGCT précise que « Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal par l'administration ou par l'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire qui en est Président de droit. »

Vu la démission de Monsieur Lemounaud, il convient de re constituer les commissions communales,

Avant d'inviter le Conseil Municipal à désigner les membres de chaque commission, Madame le Maire précise leur dénomination et leurs compétences.

Commission Finances Administration Générale Personnel
Commission Cadre de vie
Commission Solidarités

Monsieur KERDONCUFF précise qu'il souhaite avoir communication des compte rendus de ces commissions, Madame le Maire lui propose de rejoindre toutes ou au moins une de ces commissions afin d'être associé à leur travail. Monsieur KERDONCUFF décline cette proposition.

I. Commission Finance Administration Générale Personnel

Finances - Administration Générale – Ressources Humaines – Subventions – Communication – Sécurité - Intercommunalité

Adjoint délégué aux Finances : Jean-Louis RIVIERE

Conseillère déléguée : fêtes cérémonies, communication : Véronique LANCIEN

II. Commission Cadre de Vie

Travaux – Voirie – Urbanisme – Equipements communaux – Tourisme – Mer et Littoral – Economie – Logement – Environnement – Patrimoine – Agenda 21

Adjoint délégué aux travaux, à la voirie, aux équipements et à l'agriculture : Hervé LE RUZ

Adjointe déléguée à l'urbanisme, à la Mer et au Littoral, à l'économie et au logement : Catherine JENKINS

Adjoint délégué : environnement, Agenda 21, Tourisme, Patrimoine : Thierry DESMARRES

Conseillère déléguée : attractivité, logement : Françoise REGUER

Conseiller délégué : Mer et Littoral : François VOGEL

III Commission Solidarité

Affaires sociales – Affaires scolaires – Jeunesse – Enfance – Santé – Personnes Agées – Vie associative – Culture – Sports

Adjointe déléguée aux affaires sociales, scolaires, à la jeunesse, à l'enfance, à la santé et aux personnes âgées : Vanessa LE DRU

Adjoint à la vie associative et aux sports : Alain CHOQUER

Conseillère déléguée à la culture : Nadine GOURVIL

Conseiller délégué aux personnes âgées, à la santé, au lien social : Didier STRASSER

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION GENERALE
Jean-Louis RIVIERE, adjoint
Hervé LE RUZ, adjoint
Catherine JENKINS, adjointe
Vanessa LE DRU, adjointe
Thierry DESMARRES, adjoint
Alain CHOQUER, adjoint
Véronique LANCIEN, conseillère déléguée : fêtes et cérémonies, communication
Yvon TANGUY
Jacques ORSI

COMMISSION CADRE DE VIE
Hervé LE RUZ, adjoint
Catherine JENKINS, adjoint
Thierry DESMARRES, adjoint
Françoise REGUER conseillère déléguée - Attractivité –Logement
François VOGEL, conseiller délégué – Mer et Littoral

Jean-René LAMANDA
Laurence OUDIN
Yvon TANGUY
Jacques ORSI

COMMISSION SOLIDARITES
Vanessa LE DRU, adjointe
Jean-Louis RIVIERE, adjoint
Alain CHOQUER, adjoint
Nadine GOURVIL, conseillère déléguée – Culture
Didier STRASSER, conseiller délégué – Santé – Lien Social – personnes âgées
Patrick MERCKELBAGH
Annie PEYRE
Chantal JEGADEN
Claude CHARLES
Martine LE DOARE
Céline CHATARD

Nombre de votants : 21
 Bulletins blancs ou nuls :
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 Suffrages obtenus par chaque liste : 21

Sont proclamés élus les personnes ci-dessus désignées dans les diverses commissions.

10. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

Vu la démission de Monsieur Lemounaud, il convient de procéder à de nouvelles désignations dans les organismes extérieurs :

SYNDICAT DES EAUX DE LANMEUR

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie BERNARD, Maire	Laurence OUDIN
Hervé LE RUZ	Chantal JEGADEN
Thierry DESMARRES	Jean-Louis RIVIERE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Hervé LE RUZ	Jean-René LAMANDA
Thierry DESMARRES	Alain CHOQUER

VIGIPOL

TITULAIRE	SUPPLEANT
François VOGEL	Catherine JENKINS

CNAS (comité national d'action sociale)

DELEGUE COLLEGE DES ELUS	Jean-Louis RIVIERE
---------------------------------	--------------------

CONSEILLER DEFENSE

Véronique LANCIEN

Référent Sécurité Routière

Jean-Louis RIVIERE

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie BERNARD, Maire	Françoise REGUER
Vanessa LE DRU	Alain CHOQUER
Jean-Louis RIVIERE	Didier STRASSER

Directeurs et DDEN des deux écoles

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE TERENEZ

Catherine JENKINS François VOGEL Jean-René LAMANDA

Comité de Jumelage

Vanessa LE DRU Annie PEYRE

Conseil de la vie sociale du Foyer Logement

<u>Membres</u>
Nadine GOURVIL Chantal JEGADEN

Ecoles Publiques

Conseil d'administration et Commission
Permanente du Collège François Charles

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Vanessa LE DRU	Nadine GOURVIL
Alain CHOQUER	Didier STRASSER

Conseil des Ecoles Publiques du Bourg et de
Kérénot

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Nathalie BERNARD	Jean-Louis RIVIERE
Vanessa LE DRU	Véronique LANCIEN

Associations

Association « Le Foyer Rural »

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Claude CHARLES	Jean-Louis RIVIERE
Alain CHOQUER	Vanessa LE DRU
Céline CHATARD	Martine LE DOARE

Association « Club de Football Etoile
Trégoroise »

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Alain CHOQUER	Hervé LE RUZ
Annie PEYRE	Vanessa LE DRU

Association « Tennis Club de Plougasnou »

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Alain CHOQUER	Laurence OUDIN
Véronique LANCIEN	Thierry DESMARRES

Association « Société des Régates de Térénez »

<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Alain CHOQUER	Laurence OUDIN
François VOGEL	Jean-René LAMANDA

Association « Les Amis de L'orgue »

<u>Représentant titulaire</u>	<u>Représentant suppléant</u>
François VOGEL	Françoise REGUER

ULAMIR du Trégor Ouest

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Déleguée suppléante</u>
Nathalie BERNARD	Patrick MERCKELBAGH
Thierry DESMARRES	Jean-Louis RIVIERE

**Associations « Communes Médaillées de la
Résistance Française et des Médaillés de la
Résistance Française »**

<u>Représentant titulaire</u>	<u>Représentant suppléant</u>
Nathalie BERNARD	Véronique LANCIEN

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : avec une abstention : Mr KERDONCUFF
APPROUVE les désignations de délégués dans les organismes extérieurs comme ci-dessus présenté

11. Budget Général – Compte de Gestion 2015

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

La trésorerie a constaté l'intégration du résultat 2014 du budget annexe Commerce dans le budget général 2015 pour

- 16 288.49 € en fonctionnement

- - 15 757.76 e en investissement

Soit un résultat global de clôture de 530.73 €

Ce résultat n'a pas été pris en compte dans le compte administratif 2015.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, en dehors de cette reprise du résultat du budget annexe Commerce 2014, les comptes administratif et de gestion sont en tous points identiques.

Il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Le résultat de clôture 2014 du budget annexe Commerce sera intégré par décision modificative dans le budget général sur l'exercice 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune de l'année 2015,

APPROUVE le compte de gestion 2015,

12. Budget annexe Assainissement – Compte de gestion 2015

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'année 2015,

APPROUVE le compte de gestion 2015,

13. Budget annexe port de Terenez - Compte de gestion 2015

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Port de Terenez de l'année 2015,

APPROUVE le compte de gestion 2015,

14. Budget annexe Camping – Compte de gestion 2015

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Camping de l'année 2015,

APPROUVE le compte de gestion 2015,

15. Budget annexe Lotissement – Compte de gestion 2015

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'année 2015,

APPROUVE le compte de gestion 2015,

16- Budget Général de la Commune : approbation du compte administratif

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 21 mars 2016 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015.

L'analyse des ratios édités par le Ministère des Finances montre que la commune se situe toujours très nettement en dessous des seuils d'alerte officiels.

La capacité d'autofinancement permettant de financer les opérations d'investissement reste élevée à 927 398 €.

L'endettement de la commune au 31/12/2015 a diminué et se situe à 1 012 978 € soit 317 € par habitant ce qui est largement en dessous des moyennes départementale (658 €), régionale (738 €) et nationale (689 €) pour les communes de même strate.

Cela nous permet d'envisager le recours à l'emprunt sans problème pour nos investissements dans la mesure du besoin.

Le ratio de désendettement qui correspond au temps que met l'épargne brute à éteindre la dette est de 1,09 an contre 4 ans au niveau national.

Madame le Maire explique que le résultat de clôture 2014 du budget annexe Commerce sera intégré par décision modificative dans le budget 2016.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur hormis ce résultat 2014 du budget annexe Commerce, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le compte administratif 2015, Madame le Maire le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Monsieur LE RUZ.

17- Budget Annexe Assainissement : approbation du compte administratif 2015

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 21 mars 2016 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le compte administratif 2015, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Monsieur LE RUZ.

18- Budget Annexe Port de Terenez : approbation du compte administratif 2015

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 21 mars 2016 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le compte administratif 2015, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Monsieur LE RUZ.

19- Budget Annexe Camping : approbation du compte administratif 2015

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 21 mars 2016 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le compte administratif 2015, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Monsieur LE RUZ.

20- Budget Annexe Lotissement : approbation du compte administratif 2015

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 21 mars 2016 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le compte administratif 2015, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Monsieur LE RUZ.

Départ de Monsieur LE RUZ qui remet une procuration à Madame BERNARD.

21- Budget Général de la Commune : compte administratif du budget général 2015 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	927 398.19 €
- un excédent d'investissement de :	462 343.39 €
Soit un résultat cumulé de	1 389 741.58 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

22- Budget Général de la Commune : affectation du résultat cumulé du budget 2015 et transfert de son résultat au budget 2016

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	927 398.19 €
- un excédent d'investissement de :	462 343.39 €
Soit un résultat cumulé de	1 389 741.58 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2016 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement à hauteur de :
927 398.19 €

- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
462 343.39 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2016.

23- Budget Annexe Assainissement : compte administratif du budget annexe Assainissement 2015 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	114 872.74 €
- un déficit d'investissement de :	41 710.54 €
Soit un résultat cumulé de	73 162.20 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

24- Budget Annexe Assainissement : affectation du résultat cumulé du budget 2015 et transfert de son résultat au budget 2016

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	114 872.74 €
- un déficit d'investissement de :	41 710.54 €
Soit un résultat cumulé de	73 162.20 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2016 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté :
à l'article 1068 en section d'investissement à hauteur de : **41 710.54 €**
à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : **73 162.20 €**

- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
41 710.54 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2016.

25- Budget Annexe Port de Terenez : compte administratif 2015 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	27 966.09 €
- un excédent d'investissement de :	7 482.72 €
Soit un résultat cumulé de	35 448.81 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

26- Budget Annexe Port de Terenez : affectation du résultat cumulé du budget 2015 et transfert de son résultat au budget 2016

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	27 966.09 €
- un excédent d'investissement de :	7 482.72 €
Soit un résultat cumulé de	35 448.81 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2016 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
27 966.09 €

- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
7 482.72 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2016.

27- Budget Annexe Camping : compte administratif 2015 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	4 023.94 €
- un excédent d'investissement de :	24 044.85 €
Soit un résultat cumulé de	28 068.79 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

28- Budget Annexe Camping : affectation du résultat cumulé du budget 2015 et transfert de son résultat au budget 2016

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	4 023.94 €
- un excédent d'investissement de :	24 044.85 €
Soit un résultat cumulé de	28 068.79 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2016 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
4 023.94 €

- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
24 044.85 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2016.

29- Budget Annexe Lotissement : compte administratif 2015 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	199 478.25 €
- un déficit d'investissement de :	216 305.42 €
Soit un résultat cumulé de	- 16 827.17 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

30- Budget Annexe Lotissement : affectation du résultat cumulé du budget 2015 et transfert de son résultat au budget 2016

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de :	199 478.25 €
- un déficit d'investissement de :	216 305.42 €
Soit un résultat cumulé de	- 16 827.17 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2016 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
199 478.25 €
- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
216 305.42 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2016.

31- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Il est proposé de maintenir inchangés les taux d'imposition pour 2016, soit :

- taxe d'habitation :	12,96 %
- taxe foncière (bâti) :	19.45 %
- taxe foncière (non bâti) :	42.40 %

Monsieur ORSI estime qu'il aurait pu y avoir une augmentation liée au coût de la vie.

Madame Le Maire répond que c'était effectivement une piste, mais qu'elle n'a pas souhaité d'augmentation compte tenu de la pression fiscale déjà existante et que la revalorisation des bases fiscales de 1 % permet déjà d'augmenter les recettes fiscales dans le budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2016 :

- taxe d'habitation :	12,96 %
- taxe foncière (bâti) :	19.45 %
- taxe foncière (non bâti) :	42.40 %

Départ de Madame JENKINS qui donne pouvoir à Madame OUDIN.

32- Budget Primitif de la Commune – année 2016

Madame le Maire présente les grands principes qui ont conduit à l'élaboration du budget primitif de la commune dans un contexte général difficile :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement élaboré par la municipalité, avec le report intégral de l'excédent de fonctionnement en investissement
- Pas d'augmentation de la fiscalité
- Inscription d'un emprunt d'équilibre qui ne sera réalisé qu'en cas de besoin.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse notamment une diminution de la DGF de 61 000 € et les dépenses de fonctionnement sont en hausse compte tenu de la régularisation de la situation statutaire des agents contractuels et de l'intégration des intervenants pour les TAP dans le personnel communal à la demande de l'URSSAF (environ 40 000 €), mais aussi de la politique Jeunesse volontariste mise en place conformément à nos priorités de campagne.

Cependant la section de fonctionnement permet toujours de dégager un virement important en section d'investissement de 637 725 € soit 24,22 % des dépenses réelles contre 26,47 % l'année dernière et ce malgré la baisse des recettes.

Les charges de fonctionnement sont donc contenues et l'objectif pour le mandat est bien de garder cette ligne.

Madame LE DOARE constate qu'il y a une hausse des charges de personnel.

Madame le Maire explique que cette hausse correspond la titularisation des agents des écoles et de la cantine et à l'intégration au personnel communal des intervenants TAP à la demande de l'URSSAF. Par ailleurs deux postes en contrat aidé : agent de bibliothèque et agent des espaces verts arrivent à terme l'un début juin l'autre fin août. Pour ces deux postes il est proposé une mise en stage des agents à la fin de leur contrat.

La section de fonctionnement s'élève à 3 270 600.00 €

Départ de Madame LE DRU qui donne pouvoir à Monsieur DESMARRES.

La section d'investissement s'élève à : 2 690 600.00 €

Madame le Maire poursuit en donnant le détail des dépenses d'investissement :

PROGRAMMATION INVESTISSEMENTS

ETUDES

2031	Frais d'études	20 000,00
	Sécurisation entrée bourg	
	AGENDA 21	

ACQUISITIONS

2111	Terrains nus	105 000,00
	Rue F.Charles	75 000,00
	Régularisation emprises	15 000,00
	Terrain Kervescontou	15 000,00
21571	Matériel roulant	43 300,00

	Remorque	15 000,00	
	Lamier	12 300,00	
	Désherbeur	16 000,00	
21578	Autres matériels		26 000,00
	Petit materiel	16 000,00	
	Signalisation	5 000,00	
	Divers	5 000,00	
2182	Matériel de transport		16 000,00
	Van service Ado	16 000,00	
2183	matériel bureau informatique		16 800,00
	Serveur ST	1 200,00	
	Postes informatique	5 000,00	
	Site internet	3 600,00	
	Logiciels	7 000,00	cimetière, ST, courrier
2184	Mobilier		57 000,00
	Mobilier mairie	50 000,00	
	Mobilier bibliothèque	2 500,00	
	Divers	4 500,00	
2188	Autres immo corporelles		12 000,00
	Lave vaisselle cantine	7 604,53	
TOTAL chap 21			276 100,00
TRAVAUX - IMMO EN COURS			
2 312	Terrains		30 000,00
	Divers	10 000,00	
	Main courante terrain foot	20 000,00	

2313 Constructions Aménagements**1 493 000,00**

Préconisations HEOL	90 000,00
Cimetiere	16 000,00
Renovation Mairie	200 000,00
Logements urgence	55 000,00
Salle municipale	20 000,00
Salle tennis	2 800,00
Salle omnisports	300 000,00
Boulodrome	145 000,00
Maison boules plombées	300 000,00
Maison associations- bibliothèque	100 000,00
Portail école maternelle	4 200,00
Divers travaux sur bâtiments	10 000,00
Réserves incendie	100 000,00
Hangar Services Techniques	150 000,00

2315 Immobilisations en cours**745 015,13****2 315 107 Voirie**

Aménagements de voirie	428 015,13
Marché entretien voirie	183 000,00
Enrochements	40 000,00
Effacement reseaux	
Rue du Port	50 000,00
Rénovation éclairage public	35 000,00
Sentiers côtiers	6 000,00

2315-110 Plan Local d'Urbanisme

3000

Monsieur KERDONCUFF s'interroge sur le montant des crédits ouverts pour la rénovation de la mairie et le changement du mobilier.

Il souhaiterait être informé des projets en amont du Conseil Municipal. Mme le Maire lui rappelle qu'elle l'a invité à participer aux diverses commissions.

Au vu du programme de l'équipe municipale, il estime que le taux de réalisation est très faible.

Mme le Maire répond sur les différents points :

- Les travaux au port du Diben relèvent de Morlaix Communauté, pour information la réfection du quai André Déan est en cours
- Sur le programme Habitat : la commune a lancé un programme d'acquisition foncière notamment sur le bourg, les opérations éligibles sont identifiées et les contacts en cours avec les instances compétentes, notamment Morlaix Communauté et les bailleurs sociaux,
- Les projets en investissement sont répartis équitablement sur l'ensemble du territoire.

Mme le Maire rappelle qu'elle suit la feuille de route qu'elle s'est fixée et celle-ci doit être menée sur la durée du mandat.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 vote contre (Mr KERDONCUFF) , 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le Budget Général 2016 de la commune tel que présenté ci-dessus.

33- Remboursement Budget annexe Assainissement au Budget général

Par délibération du 03 avril 2007, le Conseil Municipal avait acté le principe du remboursement au budget général d'une quote-part du personnel communal mis à disposition du service Assainissement sur la base de : 5 % du salaire chargé de la comptable et 10 % du salaire chargé du responsable des services techniques.

Compte tenu de l'implication que nécessite ce service dans le suivi du contrat de DSP, le suivi des marchés, le suivi financier du service, la participation aux comités techniques sur le transfert de compétence, il est proposé de revoir la quote-part du remboursement de la mise à disposition du personnel communal au budget général.

Il est proposé la quote-part suivante sur les salaires chargés :

5 % du salaire de la comptable, 5 % du salaire de la DGS, 5 % de l'adjoint au RST et 10 % du salaire du DST.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le mode de répartition des moyens mis à disposition du service Assainissement par la commune.

34- Budget Annexe Assainissement – année 2016

Mme le Maire présente les propositions pour 2016 et rappelle que la compétence Eau Assainissement doit être transférée à Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2017.

Pour le budget 2016 :

La section de Fonctionnement s'élève à : 482 639.56 €

La section d'investissement s'élève à : 686 809 .44 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le Budget Annexe Assainissement 2016 tel que présenté ci-dessus.

35 Budget Annexe Port de Terenez – année 2016

Mme le Maire présente les propositions pour 2016.

Pour le budget 2016 :

La section de Fonctionnement s'élève à : 59 766.00 €
La section d'investissement s'élève à : 35 496.97 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le Budget Annexe du port de Terenez 2016 tel que présenté ci-dessus.

36- Budget annexe du camping – Nomenclature M4

A la demande de Monsieur Le Trésorier, le Conseil Municipal est invité à préciser que la nomenclature comptable appliquée au budget annexe Camping est la nomenclature M4.

37- Budget Annexe Camping – année 2016

Mme le Maire présente les propositions pour 2016.

Pour le budget 2016 :

La section de Fonctionnement s'élève à : 85 000.00 €
La section d'investissement s'élève à : 34 137.72 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le Budget Annexe Camping 2016 tel que présenté ci-dessus.

38- Budget Annexe Lotissement – année 2016

Mme le Maire présente les propositions pour 2016.

Pour le budget 2016 :

La section de Fonctionnement s'élève à : 623 928.25 €
La section d'investissement s'élève à : 316 305.42 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions (M. TANGUY, LE DOARE, ORSI, CHATARD)

APPROUVE le Budget Annexe Lotissement 2016 de la commune tel que présenté ci-dessus.

39- Subventions 2016.

Mme le Maire donne le détail des subventions examinées en commission des finances.

Monsieur KERDONCUFF aurait souhaité que la subvention attribuée à l'association Plougasnou s'anime à Noël soit augmentée.

Mme le Maire reconnaît la qualité du travail et l'engagement de cette association mais répond que la subvention a été vue en commission et que compte tenu de la trésorerie de l'association il n'y a pas lieu de la revoir à la hausse.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (Mme LE DOARE)
APPROUVE le versement des subventions listées en annexe jointe.